OBJET : Assemblée Générale ordinaire de l'intercommunale IMIO 08/12/2026 – approbation des points à l'ordre du jour.

COMMUNE DE Bernissart
Province de Hainaut - Arrondissement d'Ath

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 10 NOVEMBRE 2026

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S., HOSLET G., Echevins

SAVINI A-M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S., MEUNIER Q., DELGUSTE B., CORNELIS A.,HENRARD J., LAURENT L.,de DUVE C., LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T., LIENARD A., JOSPIN T., Conseillers communaux

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique ;

Vu le code de la démocratie et de la décentralisation et plus particulièrement les articles 1523-1 à L1523 – 44 relatifs aux intercommunales ;

Vu la délibération du Conseil du 01 février 2021 portant sur la prise de participation de la Commune de Bernissart à l'intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle (IMIO) ;

Considérant que la Commune de Bernissart a été convoquée à participer à l'assemblée générale d'IMIO du 08 décembre 2026 par lettre datée du 08 septembre 2026 ;

Qu'en l'absence de quorum lors de cette réunion, une nouvelle assemblée générale sera convoquée le 22 décembre 2026 ;

Considérant que l'article L1523-13 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation précise que l'assemblée générale du second semestre doit se tenir avant le premier lundi du mois de décembre l'année des élections communales ;

Considérant que la Commune de Bernissart doit être représentée à l'Assemblée générale de l'intercommunale IMIO par cinq délégués, désignés à la proportionnelle, trois au moins représentants la majorité du conseil communal;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces cinq délégués représentant la Commune de Bernissart à l'Assemblée générale de l'intercommunale IMIO du 08 décembre 2026 ;

Que le Conseil doit se prononcer sur les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale adressés par l'intercommunale;

Considérant que l'ordre du jour porte sur :

1. Evaluation annuelle du plan stratégique ;
2. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2027 ;
3. Remplacement de Marc Bavais en qualité d'administrateur représentant la catégorie « Villes et Communes » au sein du Conseil d'administration ;
4. Groupement Autonome de Personnes (GAP) – point d'information ;
5. Nouvelle convention-cadre – point d'information ;

Considérant que les points précités sont de la compétence de l'Assemblée Générale et ce conformément aux statuts de l'intercommunale IMIO ;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'IMIO du 08 décembre 2026, ainsi que les points de décision y afférents, à savoir :

1. Evaluation annuelle du plan stratégique ;

PAR ……..

2. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2027 ;

PAR ……..

3. Remplacement de Marc Bavais en qualité d'administrateur représentant la catégorie « Villes et Communes » au sein du Conseil d'administration ;

PAR ……..

4. Groupement Autonome de Personnes (GAP) – point d'information ;

PAR ……..

5. Nouvelle convention-cadre – point d'information ;

PAR ……..

et de rapporter les résultats de ces votes à l'assemblée générale d'IMIO.

Article 2- à l'unanimité de désigner en tant que délégués représentants au sein de l'Assemblée Générale de l'intercommunale IMIO du 08 décembre 2026 :
- Mr WATTIEZ Frédéric
- Mr CIAVARELLA Savério
- Mr MARDENS Thierry
- Mr LAURENT Loïc
- Mr DEJAEGHERE Nicolas

Article 3.- de charger le collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision

Article 3.- de transmettre la présente délibération à l'intercommunale IMIO.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale, Le Bourgmestre,

Administration Communale de BERNISSART (Ht) - UNION FAIT LA FORCE

Véronique BILOUET Roger VANDERSTRAETEN